

Journée de formation « Éducation
Permanente et Leadership »
La Marlagne, 15 décembre 2011

Les relations CA - Direction



OU



?

Pierre Dubruille, directeur du CFIP



Rôles du CA: évolution

un processus de différenciation



- **PIONNIER:** le CA se répartit toutes les tâches de l'organisation (pas de personnel salarié)
- **CONSOLIDATION:** le CA joue le rôle de direction (quelques membres du personnel)
- **PROFESSIONNEL:** le CA désigne un directeur...
 - Les membres du CA s'éloignent du « terrain » et de la gestion quotidienne
 - Le CA tente de garder un contrôle sur le responsable (coordinateur → directeur)
 - Les frontières se dessinent → autonomie du directeur
 - Différenciation croissante des fonctions dans l'équipe



Rôles de l'assemblée Générale

prendre toute décision nécessaire à la vie de l'association



- Vote et modification des statuts (raison sociale & missions de l'asbl)
- Admission et exclusion des membres
- Nomination des membres du CA
- Approbation des comptes & budgets et décharge aux administrateurs
- Dissolution de l'association



Rôles du CA

veiller au bon fonctionnement de l'asbl-



délégation de l'AG

- Définir la stratégie
- Nommer, contrôler et soutenir la direction
- Évaluer la mission et la faire évoluer
- Présenter les comptes et bilans à l'AG
- Représenter l'association
- Appuyer le développement de l'association
(ressources-conseils-interpellations, etc)



Rôles de la Direction

gérer l'association –

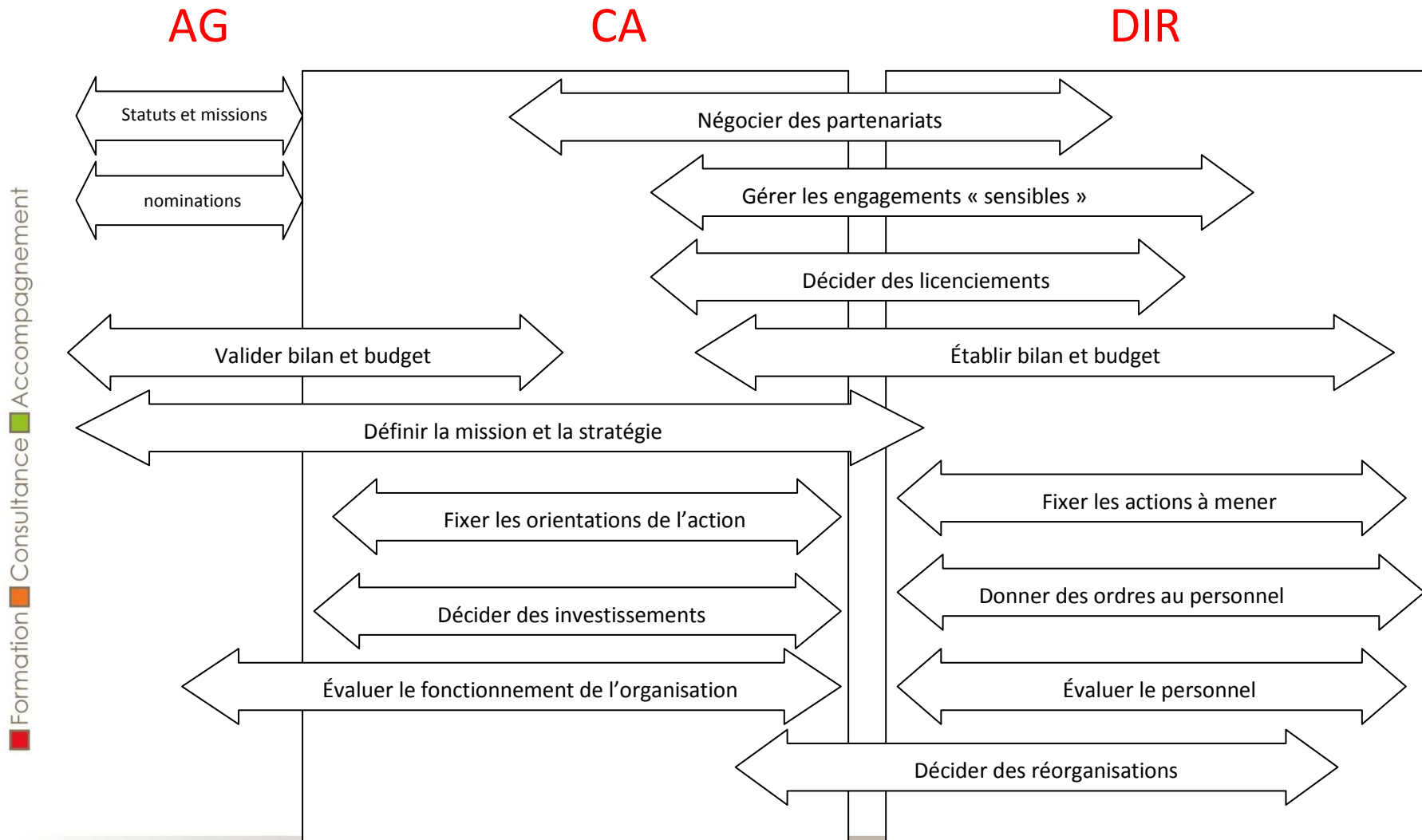
par délégation du CA



- Collaborer loyalement avec le CA (partager la vision, mettre en application, informer, proposer)
- Organiser le travail, établir les comptes et bilans
- Gérer le personnel (engagements, formation, évaluation)
- Mobiliser les équipes, définir et contrôler les objectifs
- Transmettre les infos pertinentes CA-équipes

Qui fait quoi ?

Proposition de clarification





CA-Direction: complémentaires et concurrents?



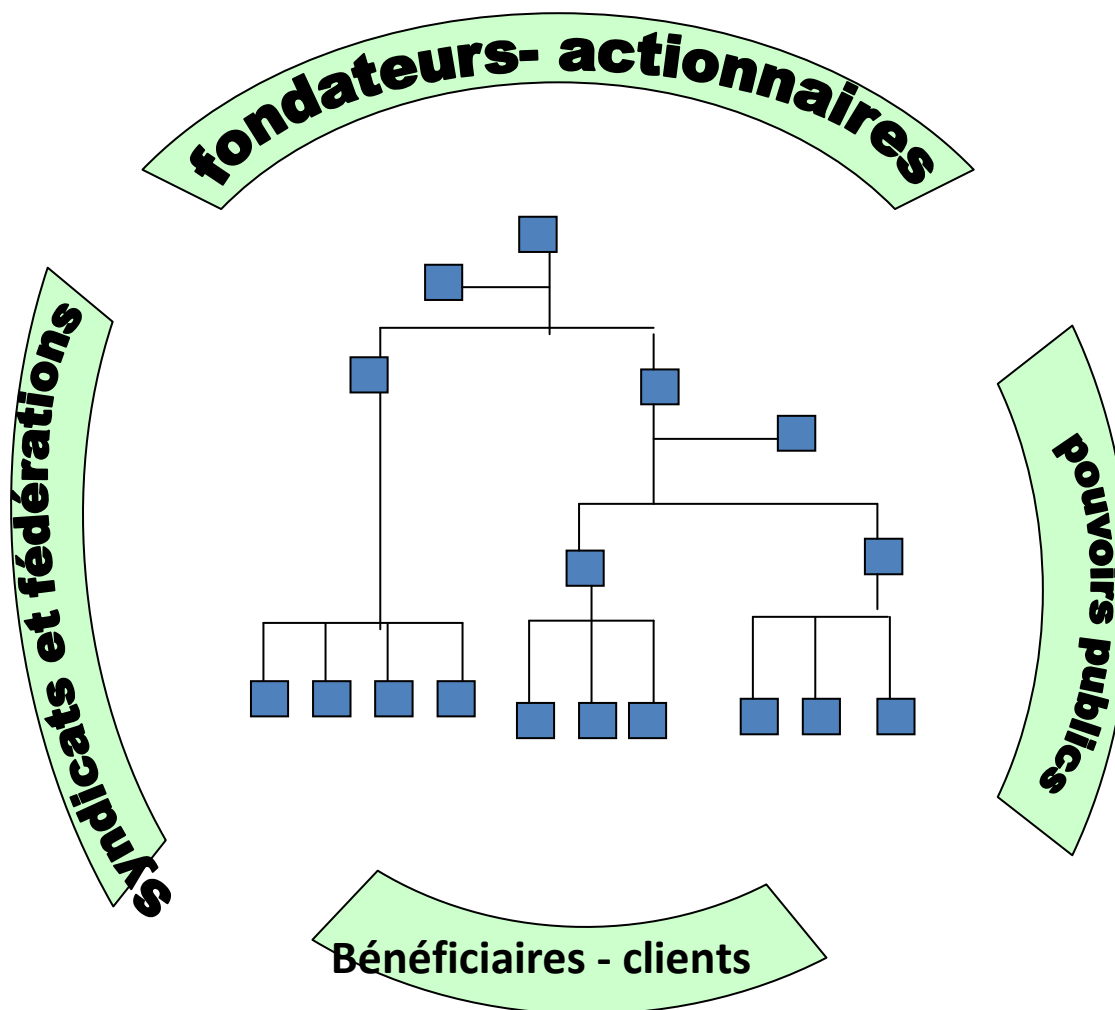
COMPLEMENTAIRES ?

- Tous deux veulent faire «fonctionner» correctement l'association:
 - atteinte des objectifs/raison sociale
 - satisfaction des membres ou bénéficiaires
- Consacrent du temps et de l'énergie au projet de l'asbl

CONCURRENTS ?

- Veulent tous deux exercer un contrôle sur le fonctionnement de l'asbl (en fonction de leurs compétences et de leurs buts)
- veulent tous deux influencer/infléchir/colorer les buts de l'association (en fonction de leur vision personnelle)

Les « coalitions externes » qui influencent l'association

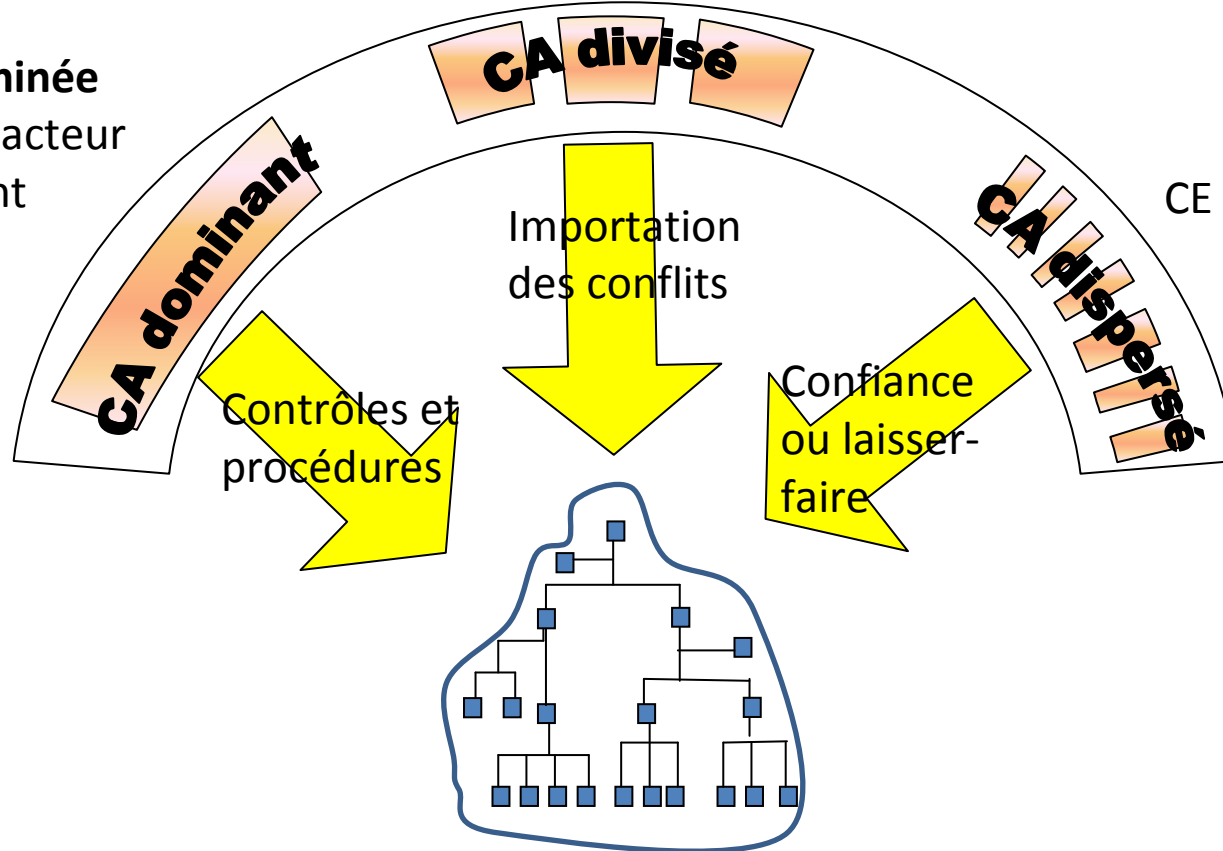




CE **divisée** entre
acteurs aux enjeux
divergents

CE **dominée**
par un acteur
puissant

CE **passive**





Conditions d'efficacité du CA



- Taille
- Fréquence des réunions
- Composition (ex: politiques, salariés, parents, experts, ..)
- Compétence des membres
- Collégialité
- Relations avec la direction
- Rédaction des OJ et animation des réunions